

# Motion contre le projet d'accord commercial transatlantique

*Lors de la dernière session Chambre d'Agriculture, les membres ont voté à l'unanimité la motion suivante : Accords et projets d'accords commerciaux transatlantiques entre l'Union Européenne, les Etats-Unis et le Canada.*

## Considérant :

- Que la commission européenne a, dans la plus grande discrétion obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier, d'une part avec les États-Unis et d'autre part avec le Canada, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange avec l'Union Européenne ;
- Que ces discussions sont conduites par la Commission européenne sans consultations suffisantes vis-à-vis du Parlement européen et des Parlements des Etats membres, soit dans une opacité inadmissible vis-à-vis des citoyens européens ;
- Que ces discussions seront soumises à l'approbation des Parlements nationaux, une fois un accord abouti. En effet, il n'est pas admissible que des accords qui pourraient bouleverser profondément les conditions de mise en marché des productions agricoles, puissent être mis en œuvre et s'imposer hors de toute consultation démocratique ;
- Que l'accord avec le Canada porte sur des volumes susceptibles de déséquilibrer fortement plusieurs secteurs agricoles ;
- Que le secteur de la viande bovine en particulier serait fortement fragilisé par l'accord et la mise en place de tout nouveau contingent d'importation ;
- Que les notions de protection des provenances géographiques : IGP, AOP, ... font partie des enjeux de ces négociations, dans un contexte de pratiques très différentes entre les règles européennes, et celles d'Amérique du Nord. Les identifications géographiques, par leurs liens aux territoires, ne sont pas de simples marques, elles supportent une valorisation de nos productions et elles doivent donc être reconnues et protégées ;
- Que les Etats-Unis en particulier, ont une compétitivité affirmée résultant de modèles agricoles et de contextes réglementaires très différents de ceux qui prévalent en Europe et – à fortiori – en France et dans le Lot ; sachant que les contraintes sociales, environnementales, sanitaires ne sont pas complètement harmonisées au niveau européen ;
- Que la crise actuelle de l'agriculture et de l'élevage, avec ses causes conjoncturelles, et ses composantes structurelles (y compris les distorsions de concurrence intracommunautaires) met en grande difficulté de très nombreuses exploitations françaises et lotoises ; de tels accords sont de nature à accélérer la baisse du nombre d'agriculteurs ;
- Que de tels accords risquent de ne plus rendre possible l'accès de certains produits locaux aux marchés publics.

## La Chambre d'agriculture du LOT demande :

- L'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP\*) avec les USA ;
- De ne pas ratifier en l'état l'Accord Économique et Commercial Global (CETA\*) ;
- L'organisation et l'ouverture d'un débat parlementaire sur ces projets ;
- Le soutien des collectivités territoriales ;
- Qu'une réelle transparence soit appliquée s'agissant des négociations et accords commerciaux entre l'Union européenne et ses partenaires ; avec une prise en compte :
  - De l'exigence, vis-à-vis des produits importés, du respect du haut niveau des normes européennes : sanitaires, de traçabilité, environnementales et sociales ;

- De la reconnaissance réciproque et non équivoque des règles de protection de l'origine et des cahiers des charges de qualité associés ;
  - Du respect de l'équilibre des filières en place quant aux volumes engagés ;
- Le renforcement de l'identification des produits (étiquetage, IPG, AOP...) pour donner aux consommateurs la liberté de choisir.

**Motion adoptée à l'unanimité par la session de la Chambre d'Agriculture du Lot du 18 septembre 2015.**

\* TTIP: Transatlantic Trade and Investment Partnership

\* CETA: Comprehensive Economic and Trade Agreement